

**République Française**

---

**Département de la Charente**

---

Arrondissement COGNAC

Commune SAINT-BRICE

Instauration d'un sens unique

---

Rue du Four

---

**A R R E T E N° 2016- 1P**

---

Le Maire de la commune de Saint-Brice

Vu la loi n° 82.2134 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

Vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L2212.1 à L2212.4, L130-5, L411-1;

Vu le code de la route et notamment les articles R110-1 à 3, R411-2et suivants, R414-14 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par arrêté interministériel

Vu l'avis du Conseil Municipal en date du 23 juin 2016

Considérant qu'il convient de prévenir les accidents de la circulation, et qu'il importe d'assurer la sécurité et la libre circulation publique sur la commune, il est nécessaire d'instaurer un sens unique rue du four ;

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – Instauration d'un sens unique rue du Four (section comprise entre la rue Jacques Delamain et la rue de l'église et dans le sens rue Jacques Delamain à la rue de l'église ;

La circulation est interdite de la rue du Four vers la rue Jacques Delamain (Voir plan de circulation joint).

**ARTICLE 2** - Une signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de la commune.

**ARTICLE 3** - Les dispositions définies à l'article 1<sup>er</sup> prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**ARTICLE 4** - Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Saint-Brice.

**ARTICLE 5** - MM. le Maire de la commune Saint-Brice  
le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Charente,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

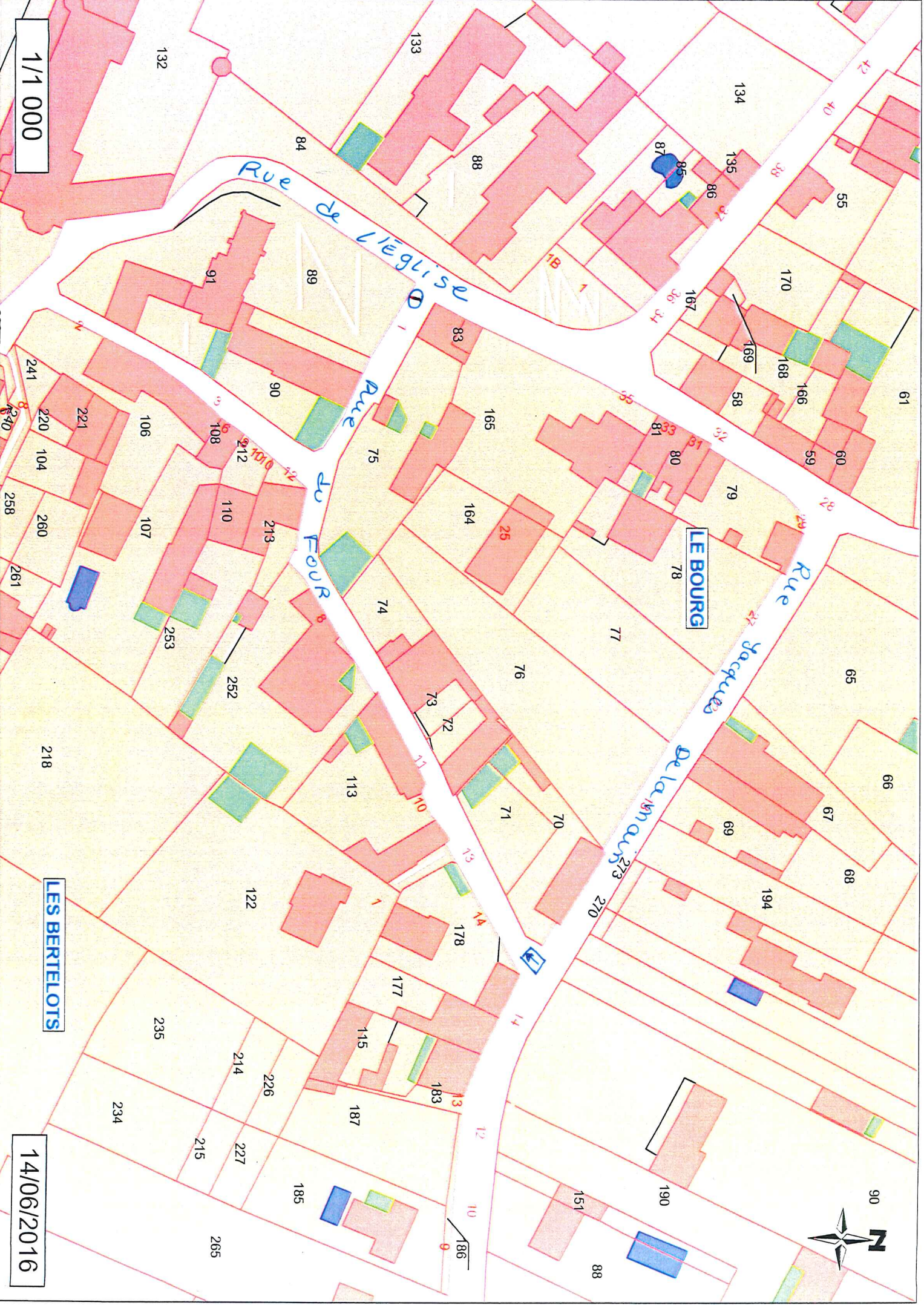
A Saint-Brice , le 27 juin 2016

Le Maire,



Jean-Claude TESSENDER

1/1 000



LES BERTELOTS

LE BOURG

14/06/2016



